

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 17 août 2021 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la séance du conseil s'étant tenue à l'hôtel de ville, avec la présence d'un maximum de 20 personnes.

Les citoyens ont tout de même été invités à envoyer leurs questions préalablement à la tenue de la séance.

Les questions posées lors de cette première période de questions portaient sur les sujets suivants :

- modification aux marches des galeries avant des immeubles situés sur la rue Est Park;
- problématiques de sécurité au coin de la rue Champlain et du chemin Larocque;
- élargissement des critères d'autorisation relativement aux camions-restaurant.

2021-08-431 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 août 2021.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2021, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Demande d'aide financière auprès du ministre de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la relance du centre-ville

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mandat à un cabinet d'avocats

6.2 Nomination au poste de directrice du Service des finances et des technologies de l'information

6.3 Nomination au poste de directrice du Service des ressources humaines

6.4 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 4 juillet au 14 août 2021

7. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Décision quant aux demandes d'exemption de taxes municipales

7.2 Réduction du terme de l'emprunt pour le Règlement 397

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

8.1 Modification au contrat entraînant un dépassement des coûts pour la location et installation de photocopieurs numériques multifonctions

8.2 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat de location et installation de photocopieurs numériques multifonctions

- 8.3 Approbation des registres de chèques, de transferts bancaires et de paiements Internet
- 8.4 Dépôt du rapport budgétaire au 11 août 2021
- 8.5 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1B
- 8.6 Réaffectation d'excédent affecté

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Prolongation de délai de l'offre d'achat de monsieur Charles Déry
- 9.2 Prolongation du délai de vérification diligente dans le dossier d'acquisition du lot 6 310 509 par Développements Gotham Devraker inc.

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Affectation de budgets de quartier pour la réalisation de divers travaux
- 10.2 Autorisation de signature d'un bail avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 10.3 Autorisations finales quant au projet pilote « Dans ma rue, on joue ! »

11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 11.1 Autorisation de signature de servitudes sur le lot 3 593 459 situé sur le boulevard du Havre
- 11.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Le fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)
- 11.3 Modification au contrat entraînant un dépassement des coûts relatif à la rénovation des infrastructures du secteur École Élisabeth-Monette – Phase 2

12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 12.1 Acceptation finale des travaux et cession de lots dans le cadre de la phase II du projet résidentiel Mon Boisé
- 12.2 Acceptation finale des travaux et cession de rues dans le cadre de la phase VI du

projet résidentiel Pointe du canal

12.3 Demande de PIIA : autoriser un nouveau bâtiment d'entretien au 1, rue Salaberry

12.4 Modification de la résolution 2021-04-213 quant à la vente de lots situés sur la rue Moco

13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

13.1 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat pour la collecte de conteneurs semi-enfouis à chargement par grue

14. APPELS D'OFFRES

14.1 Appel d'offres public 2021-32 : services d'entretien et de réparation mécanique industrielle

14.2 Appel d'offres public 2021-33 : service d'entretien et réparation électrique et d'automatisme

15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

15.1 Adoption du Règlement 216-23 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

16.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 408 décrétant l'acquisition du lot 4 516 595 ainsi qu'un emprunt de 4 142 000 \$ pour pourvoir à son paiement

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2021-08-432 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 13 août 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2021-08-433 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DANS LE CADRE DE LA RELANCE DU CENTRE-VILLE

ATTENDU QUE la désertion du centre-ville par les touristes et les travailleurs du centre-ville de la Ville de même que les mesures de confinement prolongées en lien avec la pandémie de COVID-19 ont entraîné des répercussions économiques particulièrement fortes sur le centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière de 75 M\$ pour la relance des centres-villes;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 800 000 \$ à la Ville, pour l'exercice financier 2021-2022, pour la relance de son centre-ville;

ATTENDU QU'une entente entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield doit être conclue afin de préciser les modalités et les conditions d'octroi et d'utilisation de la subvention;

VU la recommandation de la direction générale de conclure ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la production et la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministre de l'Économie et de l'Innovation, ainsi que tout autre document relatif à cette demande, dans le cadre de la relance du centre-ville;

D'autoriser M^{me} Manon Bernard, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

2021-08-434 MANDAT À UN CABINET D'AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE la convention collective avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec section Salaberry-de-Valleyfield vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu dans ce dossier relatif aux négociations futures de la convention collective des pompiers et pompières de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du Service des ressources humaines de mandater un avocat dans ce dossier pour représenter les intérêts de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services professionnels de M^e Frédéric Poirier de la firme Bélanger Sauvé Avocats afin de représenter la Ville pour la négociation de la convention collective avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec section Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser une affectation de 88 500\$ de l'excédent de fonctionnement affecté pour l'octroi dudit contrat.

ADOPTÉ

2021-08-435 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE AU SERVICE DES FINANCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

VU l'affichage du poste de trésorier/ière et directeur/directrice du Service des finances et des technologies de l'information à la suite du départ à la retraite de monsieur Michel Décosse;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection relativement à la nomination de M^{me} Johanne Plante au poste de trésorière et directrice du Service des finances et des technologies de l'information;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M^{me} Plante pour agir à titre de trésorière et directrice du Service des finances et des technologies de l'information, avec une période de probation de douze mois travaillés;

QUE l'entrée en fonction de M^{me} Plante soit à compter du 13 septembre 2021;

QUE la trésorière et directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit désignée à siéger à toutes les commissions et à tous les comités de la Ville auxquels assistait M. Michel Décosse;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec M^{me} Plante établissant les conditions d'emploi de cette dernière;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

2021-08-436 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

VU l'affichage du poste de directeur/directrice du Service des ressources humaines suite à la démission de madame Susan Dubé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de M^{me} Katerine Duguay au poste de directrice du Service des ressources humaines;

VU le contrat de travail à intervenir entre M^{me} Katerine Duguay et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield établissant les modalités d'emploi de M^{me} Duguay au poste de directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M^{me} Duguay pour agir à titre de directrice du Service des ressources humaines, avec une période de probation de douze mois travaillés;

QUE l'entrée en fonction de M^{me} Duguay soit à compter du 13 septembre 2021;

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit désignée à siéger à toutes les commissions et à tous les comités de la Ville auxquels assistait M^{me} Susan Dubé;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec M^{me} Duguay établissant les conditions d'emploi de cette dernière;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

2021-08-437 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 4 JUILLET AU 14 AOÛT 2021

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 4 juillet au 14 août 2021;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en août 2021 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 4 juillet au 14 août 2021.

ADOPTÉ

2021-08-438 DÉCISION QUANT AUX DEMANDES D'EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes présentée à la Commission municipale du Québec par l'organisme Maison d'Accueil de Valleyfield inc. (CMQ-56835-003);

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes présentée à la Commission municipale du Québec par l'organisme Maison hébergement dépannage de Valleyfield (CMQ 56750-003);

VU la recommandation favorable du trésorier de la Ville;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE donner un avis favorable à l'organisme Maison d'Accueil de Valleyfield inc. relativement à sa demande portant le numéro CMQ-56835-003;

DE donner un avis favorable à l'organisme Maison hébergement dépannage de Valleyfield relativement à sa demande portant le numéro CMQ 56750-003.

ADOPTÉ

2021-08-439 RÉDUCTION DU TERME DE L'EMPRUNT POUR LE RÈGLEMENT 397

CONSIDÉRANT le Règlement 397 de la Ville, soit le *Règlement pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études et des inspections d'infrastructures*, pour laquelle la Ville est en attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la demande du MAMH à l'effet que la durée du règlement d'emprunt soit réduite à 5 ans au lieu de la durée initialement prévue de 10 ans;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

QUE l'article 5 du Règlement numéro 397 est remplacé par le suivant :

« Pour se procurer la somme de 1 500 000 \$, le conseil municipal est autorisé à emprunter au moyen d'obligations remboursables sur une période de cinq (5) ans. »

ADOPTÉ

2021-08-440 MODIFICATION AU CONTRAT ENTRAÎNANT UN DÉPASSEMENT DES COÛTS POUR LA LOCATION ET INSTALLATION DE PHOTOCOPIEURS NUMÉRIQUES MULTIFONCTIONS

VU la recommandation du Service des finances et de l'informatique relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la location et installation de photocopieurs numériques multifonctions, conformément au *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres public 2015-34 octroyé à Toshiba Solutions d'Affaires pour la location et installation de photocopieurs numériques multifonctions, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique, pour la somme totale de 42 778,48 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2021-08-441 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT DE LOCATION ET INSTALLATION DE PHOTOCOPIEURS NUMÉRIQUES MULTIFONCTIONS

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat pour la location et installation de photocopieurs numériques multifonctions par le Service des finances et de l'informatique, conformément aux dispositions du *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat pour la location et installation de photocopieurs numériques multifonctions, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

2021-08-442 APPROBATION DES REGISTRES DE CHÈQUES, DE TRANSFERTS BANCAIRES ET DE PAIEMENTS INTERNET

Le registre des chèques émis et annulés numéros 101198 à 101430, le registre des transferts bancaires émis numéros S14015 à S14145 et le registre des paiements Internet émis numéros 4328 à 4388 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits :

- au registre des chèques émis et annulés numéros 101198 à 101430 totalisant 3 776 967,64 \$ et 143,72 \$;
- au registre des transferts bancaires émis numéros S14015 à S14145 totalisant 4 860 989,28 \$;
- au registre des paiements Internet émis numéros 4328 à 4388 totalisant 2 940 283,47 \$;

D'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 11 AOÛT 2021

Le rapport budgétaire au 11 août 2021 est déposé devant ce conseil.

2021-08-443 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER - VOLET 1B

CONSIDÉRANT les résolutions 2020-04-216, 2020-12-659, 2021-02-079 et 2021-06-332 par lesquelles la Ville a autorisé des travaux de restauration du Musée de Société des Deux-Rives (MUSO);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec demande à la Ville de désigner un signataire au protocole d'entente;

ATTENDU QUE M. Mario Lortie, coordonnateur aux bâtiments au Service des travaux publics, est le gestionnaire du projet;

VU la recommandation du Service des finances et de l'informatique de désigner M. Lortie;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
 et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Lortie à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1B ainsi que tout document relatif audit programme.

ADOPTÉ

2021-08-444 RÉAFFECTATION D'EXCÉDENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE le conseil procède à l'affectation de l'excédent de fonctionnement à des réserves (excédent affecté) pour des besoins spécifiques;

ATTENDU QU'il arrive que ces besoins spécifiques ne se réalisent que partiellement, laissant ainsi un solde non utilisé;

VU la recommandation du Service des finances et de l'informatique de réaffecter les montants inutilisés;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu à l'unanimité

D'autoriser la réaffectation des sommes ci-après mentionnées à des fins d'arbitrage :

.	Numérisation	1 843,23 \$
.	Acquisition de terrain	35 000 \$
.	Commandes engagées :	
	Accès Valleyfield	7 000 \$
	Formation ressources humaines	6 545 \$
	Amélioration continue	20 000 \$
	CGER	1 469,82 \$
	Rotor Controls Canada	952,76 \$
	pour un total de :	72 810,81 \$

tel que décrit dans le document préparé le Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

2021-08-445 PROLONGATION DE DÉLAI DE L'OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR CHARLES DÉRY

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a toujours l'intérêt de réaliser son projet d'affaires à Salaberry-de-Valleyfield et qu'il réitère vouloir faire partie intégrante de la relance économique de la Ville;

CONSIDÉRANT les multiples démarches entreprises et l'intérêt du promoteur à réviser son projet afin qu'il puisse se réaliser;

CONSIDÉRANT QUE tout projet similaire pourrait difficilement voir le jour plus facilement, dû au financement nécessaire et compte tenu le contexte sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties ont intérêt à ce que le projet puisse aller de l'avant le plus tôt possible et assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été sélectionné par le Conseil comme étant celui qui correspond le plus à la vision de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est libre depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) addendas ont déjà été accordés au promoteur Charles Déry afin de prolonger le délai de signature de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs délais ont été accordés à M. Déry afin de remplir les conditions des documents susdits et que tous les délais sont échus;

VU la recommandation du Service du développement économique de procéder à la signature d'un dernier addenda;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature de l'addenda final numéro 5 à l'offre d'achat de M. Charles Déry;

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 6 331 353;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda relatif à la présente.

ADOPTÉ

2021-08-446 PROLONGATION DU DÉLAI DE VÉRIFICATION DILIGENTE DANS LE DOSSIER D'ACQUISITION DU LOT 6 310 509 PAR DÉVELOPPEMENTS GOTHAM DEVRAKER INC.

ATTENDU QU'à la séance du 18 mai 2021, le conseil municipal a accepté une promesse d'achat relativement au lot 6 310 509, promesse par laquelle l'entreprise Développements Gotham Devraker inc. disposait d'une période de 45 jours pour effectuer ses vérifications;

ATTENDU QUE le 29 juillet 2021, l'entreprise demande au conseil de prolonger le délai de vérification diligente au 31 août 2021;

VU la recommandation du Service du développement économique d'autoriser la prolongation;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Développements Gotham Devraker inc. jusqu'au 31 août 2021 afin de compléter sa vérification diligente;

D'exiger, dans les sept (7) jours suivant le conseil, que l'entreprise remette à la Ville un dépôt additionnel de 528 674,00 \$, soit 20% de la somme totale, par chèque visé ou traite bancaire à l'ordre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

2021-08-447 AFFECTATION DE BUDGETS DE QUARTIER POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser les affectations budgétaires nécessaires pour la réalisation des travaux au parc-école Sacré-Cœur ainsi qu'aux parcs Delpha-Sauvé et Larin;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
 et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté de quartier des districts suivants pour chaque projet :

- district Champlain pour un projet d'amélioration du parc-école Sacré-Cœur;
- district Robert-Cauchon pour l'implantation de mobilier au parc Delpha-Sauvé;
- district Jules-Léger pour la plantation d'arbres au parc Larin;

pour une somme totale de 38 106 \$, tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le Service récréatif et communautaire et révisé par le trésorier de la ville.

ADOPTÉ

2021-08-448 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE le stationnement du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée appartient au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État gère les droits d'occupation;

ATTENDU QU'un bail doit être octroyé par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'état afin de favoriser l'accès du public au plan d'eau;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit bail;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

De conclure un bail pour l'utilisation du stationnement du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée avec la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, en référence au dossier 4121-2017-0206;

De confirmer que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente résolution, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-08-449 AUTORISATIONS FINALES QUANT AU PROJET PILOTE « DANS MA RUE, ON JOUE ! »

ATTENDU QUE le *Règlement 401 visant le projet pilote « Dans ma rue, on joue ! »* est entré en vigueur le 23 juin 2021;

ATTENDU QUE conformément au Règlement, le conseil doit décerner les autorisations finales après étude des demandes;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil décerne les autorisations finales pour permettre le jeu libre sur les tronçons des rues suivantes :

- Lacroix (entre les rues Beaulac et Barrette);

- des Poètes (rond-point);
- Rousseau (entre les numéros civiques 32 et 97);
- Delorimier (entre les rues du Zouave et Lalonde);
- Champlain (entre les rues Beaulac et Boyer);
- Dahlias (entre la rue des Orchidées et la piste cyclable);
- du Boisé;
- des Alexandrins;
- St-Lambert (entre les rues Boyer et Talbot);
- St-Lambert (entre les rues Mathias et Bissonnette);
- des Amarres;
- Place Geffray;
- Bissonnette (la boucle).

QUE les autorisations soient émises conformément au Règlement 401 et que le plan des rues soit mis à jour sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉ

2021-08-450 AUTORISATION DE SIGNATURE DE SERVITUDES SUR LE LOT 3 593 459 SITUÉ SUR LE BOULEVARD DU HAVRE

ATTENDU QUE dans le cadre du bouclage d'aqueduc sous la voie ferrée du CN, une servitude temporaire de construction et une servitude permanente d'utilité publique pour l'installation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc sont nécessaires sur le lot 3 593 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé sur le boulevard du Havre;

ATTENDU QU'une entente a été signée avec le propriétaire;

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'autoriser lesdites servitude en faveur de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature d'une servitude temporaire de construction et d'une servitude permanente d'utilité publique pour l'installation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc sur le lot 3 593 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, avec le propriétaire en titre dudit lot, tel qu'indiqué dans l'entente signée entre les parties déposée devant ce conseil, dans le cadre du bouclage d'aqueduc sous la voie ferrée du CN;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents et les actes relatifs à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-08-451 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC)

VU la recommandation du Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès des instances

gouvernementales concernées dans le cadre du programme *Le fonds canadien de revitalisation des communautés* (FCRC);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées, ainsi que tout autre document relatif à cette demande, dans le cadre du programme *Le fonds canadien de revitalisation des communautés* (FCRC) relativement au projet de réfection des sentiers du parc Sauvé de même que la remise aux normes des terrains de tennis des parcs Sauvé et St-Joseph-Artisan;

D'autoriser M. Ian Blanchet, directeur général adjoint, à remplir, signer et présenter, pour et au nom de la Ville, les documents de demande d'aide financière relatifs au projet précité dans le cadre du programme *Le fonds canadien de revitalisation des communautés* (FCRC).

ADOPTÉ

2021-08-452 MODIFICATION AU CONTRAT ENTRAÎNANT UN DÉPASSEMENT DES COÛTS RELATIF À LA RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR ÉCOLE ÉLISABETH-MONETTE – PHASE 2

VU la recommandation du Service de l'ingénierie relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la rénovation des infrastructures du secteur École Élisabeth-Monette – Phase 2;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-15 octroyé à l'entreprise Gérald Théorêt inc. pour la rénovation des infrastructures du secteur École Élisabeth-Monette – Phase 2, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 713 987,03 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2021-08-453 ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET CESSIION DE LOTS DANS LE CADRE DE LA PHASE II DU PROJET RÉSIDENTIEL MON BOISÉ

ATTENDU QUE les travaux de prolongement de la rue des Harfangs ainsi que l'ouverture des rues des Sittelles et des Roselins ont fait l'objet d'une entente avec le promoteur Les Terres du Soleil inc. qui a été signée le 25 août 2011;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à l'automne 2011 et l'acceptation provisoire a été signée;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation finale a été donnée le 8 juillet 2021 par le Service de l'ingénierie;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession des lots;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'acceptation finale des travaux municipaux et la cession des lots 4 864 489 (rue des Sittelles), 4 864 490 (rue des Roselins) ainsi que 4 864 488 et 5 164 535 (rue des Harfangs) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par le promoteur Les Terres du Soleil inc., dans le cadre du prolongement de la rue des Harfangs;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par le promoteur Les Terres du Soleil inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant, pour l'acquisition des lots, tel que décrit à l'entente et selon les conditions de ladite entente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-08-454 ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET CESSIION DE RUES DANS LE CADRE DE LA PHASE VI DU PROJET RÉSIDENTIEL POINTE DU CANAL

ATTENDU QUE les travaux des différentes phases du projet résidentiel Pointe du canal ont fait l'objet d'ententes avec différents promoteurs qui ont été signées entre 2002 et 2020;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés, les acceptations provisoires ont été signées et les terrains ont majoritairement été construits;

ATTENDU QUE l'acceptation finale de plusieurs phases a été faite dans les années passées, mais que pour des raisons de déficiences, les rues et passages n'ont majoritairement pas été cédés;

CONSIDÉRANT QUE le 27 juillet 2021 le Service de l'ingénierie a confirmé avoir reçu tout ce qui était requis, que les correctifs exigés avaient été faits et que l'acceptation finale de la phase VI a été effectuée;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura plus de phases ultérieures;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession de l'ensemble des rues et passages, ainsi que des infrastructures, du projet appartenant à Immogest inc. ainsi que la rue appartenant à l'entreprise 9297-9061 Québec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil :

autorise l'acceptation finale des travaux municipaux et accepte la cessions des lots suivants du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par le promoteur Immogest inc. :

- Rue du Hauban, lots 4 697 300, 4 697 301, 4 697 306, 5 259 378;
- Rue de la Barrière, lots 5 259 298, 5 259 299;
- Rue des Amarres, lots 4 697 307, 5 259 295;
- Rue du Sextant, lots 3 817 255, 4 697 305, 4 697 302;
- Du Mistral, lots 4 344 847, 4 697 304;
- Rue de la Brise, lots 4 344 844, 4 344 850, 3 820 288;
- Rue des Grands-Mâts, lots 3 969 772, 3 817 144, 5 259 296;
- Rue du Bocage, lot 3 817 410;
- Rue Brassard, lot 4 697 303;
- Les passages étant les lots 3 817 133, 3 817 244 et 5 259 268;

autorise l'acceptation finale des travaux municipaux et accepte la cession du lot 5 259 345 (rue du Gouvernail) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par l'entreprise 9297-9061 Québec inc.;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés, respectivement, par le promoteur Immogest inc. et l'entreprise 9297-9061 Québec inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant, pour l'acquisition des lots, tel que décrit à l'entente et selon les conditions de ladite entente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-08-455 DEMANDE DE PIIA : AUTORISER UN NOUVEAU BÂTIMENT D'ENTRETIEN AU 1, RUE SALABERRY

ATTENDU QUE le lot 4 515 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par l'entreprise Diageo Canada inc. pour l'autorisation d'un nouveau bâtiment d'entretien au 1, rue Salaberry;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2021-0064 formulée pour le lot 4 515 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par l'entreprise Diageo Canada inc., pour l'autorisation d'un nouveau bâtiment d'entretien au 1, rue Salaberry, tel que présenté sur le plan soumis et annoté, en date du 31 mai 2021 avec les spécifications suivantes :

- sauf les ouvrages nécessaires et approuvés pour le drainage pluvial, l'espace à l'arrière du nouveau bâtiment d'entretien doit être pavé;
- une clôture identique à celle présente le long de la rue Victoria doit être installée le long de la ligne de lot à l'arrière du nouveau bâtiment d'entretien.

ADOPTÉ

2021-08-456 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-04-213 QUANT À LA VENTE DE LOTS SITUÉS SUR LA RUE MOCO

CONSIDÉRANT les résolutions 2018-02-061 et 2021-04-213 relatives à l'acquisition de lots situés sur la rue Moco;
CONSIDÉRANT QUE le nom de l'entreprise qui conclura la transaction a de nouveau été modifié par l'autre partie;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis de modifier le nom de l'entité au dossier ainsi que d'autoriser la vente desdits lots;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE modifier le nom de l'entreprise « 12883724 Canada inc. » par le nom de l'entreprise « 13199169 Canada inc. » partout où il en est fait mention;

DE modifier la résolution 2021-04-213 afin d'identifier que la transaction pourra être réalisée par Holding Canadian American Transportation (CAT) inc. et/ou l'entreprise 13199169 Canada inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-08-457 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT POUR LA COLLECTE DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS À CHARGEMENT PAR GRUE

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat pour la collecte de conteneurs semi-enfouis à chargement par grue par le Service de l'environnement, conformément aux dispositions du *Règlement de gestion contractuelle* de la ville;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat pour la collecte de conteneurs semi-enfouis à chargement par grue, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le Service de l'environnement.

ADOPTÉ

2021-08-458 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-32 : SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION MÉCANIQUE INDUSTRIELLE

À la suite de l'appel d'offres public 2021-32 relatif aux services d'entretien et de réparation mécanique industrielle pour les usines d'épuration et de filtration, la soumission suivante a été reçue :

Maintenance Industrielle Dumouchel inc. 429 293,66 \$

VU la recommandation du Service de l'environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Maintenance Industrielle Dumouchel inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Maintenance Industrielle Dumouchel inc. un contrat relatif aux services d'entretien et de réparation mécanique industrielle pour les usines d'épuration et de filtration, pour la somme maximale de 429 293,66 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-32.

ADOPTÉ

2021-08-459 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-33 : SERVICE D'ENTRETIEN ET RÉPARATION ÉLECTRIQUE ET D'AUTOMATION

À la suite de l'appel d'offres public 2021-33 relatif au service d'entretien et réparation électrique et d'automatisation pour les usines d'épuration et de filtration, les soumissions suivantes ont été reçues :

Poulin Électrique inc.	511 408,80 \$
SGM Maintenance inc.	539 865,11 \$

VU la recommandation du Service de l'environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Poulin Électrique inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Poulin Électrique inc. un contrat relatif au service d'entretien et réparation électrique et d'automatisation pour les usines d'épuration et de filtration, pour la somme maximale de 511 408,80 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-33.

ADOPTÉ

2021-08-460 ADOPTION DU RÈGLEMENT 216-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT – (RMH-330)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 216-23, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 216-23 le 6 juillet 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 216-23 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)*.

ADOPTÉ

A-2021-08-029 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 408 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DU LOT 4 516 595 AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 142 000 \$ POUR POURVOIR À SON PAIEMENT

M. le conseiller Normand Amesse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 408 décrétant l'acquisition du lot 4 516 595 ainsi qu'un emprunt de 4 142 000 \$ pour pourvoir à son paiement*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 408 décrétant l'acquisition du lot 4 516 595 ainsi qu'un emprunt de 4 142 000 \$ pour pourvoir à son paiement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2021-08-461 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 02, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 17 août 2021.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière